

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 juin 2019

Présents : Mmes et MM. PICCOLI, NICOLA, ANDRÉ, PERROLLAZ, HOUDRY, OGIEZ, DUSSIAUX, PELTIER, BADER, WEHRLÉN, CASTELA, SIMON, JEANDEL, ZIETERSKI, JACOB, PIGNOT, DEVITERNE, HAUSERMANN, ENEL

Excusés :

G. ROYER

P. LAGO a donné pouvoir à N. HOUDRY

I. GAUCHÉ a donné pouvoir à M. OGIEZ

M. MARCHAL-BATT a donné pouvoir à G. NICOLA

ML MASSON a donné pouvoir à F. PERROLLAZ

S. DEBELLEMANIÈRE a donné pouvoir à A. ANDRÉ

Absentes :

M.AMOUROUX - I. CHIARAMIDA

Secrétaire : D. ZIETERSKI

En préambule, le Maire indique qu'il s'agit du premier conseil municipal dématérialisé.

1/ Service de restauration scolaire : actualisation des tarifs pour 2019-2020_AA

A.ANDRÉ explique l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité

2/ Service « Accueil périscolaire du soir en école maternelle » : actualisation des tarifs pour 2019-2020_AA

A.ANDRÉ rappelle que le périscolaire élémentaire est géré par ALPE

Vote : à l'unanimité

3/ Service Mission Ados : actualisation des tarifs pour 2019-2020_SD

S.DUSSIAUX expose le bilan 2018 de la mission ados : 118 jeunes inscrits dont 15 issus de communes extérieures. Les dépenses se sont élevées à 118 306€ et les recettes à 9 408€. S. DUSSIAUX donne lecture de la délibération.

Vote : unanimité

4/ Dispositif la Méridienne : renouvellement et actualisation pour 2019-2020_AA

A.ANDRÉ explique l'objet de la délibération.

Le Maire précise que c'est un service utile pour les familles qui ont besoin d'une garde seulement pour le midi.

Vote : unanimité

5/ Reprise en gestion communale des mercredis récréatifs_AA

A.ANDRÉ explique l'objet de la délibération.

Le Maire précise que la ville ne pourra proposer des services à la carte comme le fait l'AFR. 2 forfaits seront proposés : journée entière avec repas et goûter, ou matinée avec repas. Les familles qui souhaitent un service encore plus souple pourront trouver réponse chez les assistantes maternelles.

A.ANDRÉ ajoute que les mercredis récréatifs accueilleront de 8h à 18h, avec possibilité d'arrivée et départ échelonnés entre 8h et 9h et 17h et 18h. Les désinscriptions restent possibles la semaine précédente.

Départ N. HOUDRY

A.ANDRÉ indique que les repas seront fournis et livrés par le prestataire API, aux mêmes conditions que celles pour la restauration scolaire.

Le Maire souligne que l'avantage de cette reprise en gestion municipale est la cohérence éducative apportée dans l'ensemble des services périscolaires proposés sur la commune. AFR continuera à proposer les centres de loisirs pour les petites vacances et grandes vacances, qualifiés de services extrascolaires.

Vote : unanimité

6/ Acquisition de parcelles forestières_LW

L.WEHRLEN explique et lit la délibération.

Vote : unanimité

Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 juin 2019

7/ Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie (gaz et électricité)_FP

F.PERROLLAZ explique l'objet de la délibération.

D.DEVITERNE se demande quand aura lieu un groupement de commandes pour l'ensemble des consommateurs particuliers ? Avec la multitude de fournisseurs, on est dans une situation aberrante.

F.PERROLLAZ ajoute que les grandes collectivités envisagent de passer à une concurrence pour les tarifs bleus de l'électricité.

D.DEVITERNE insiste en disant qu'il faut revenir à la situation antérieure.

L.WEHRLEN indique que des consommateurs se regroupent pour faire des achats de fioul domestique.

Vote : à l'unanimité.

Affaires non délibératives

Faits délictueux sur la Commune du 1^{er} janvier 2018 à mai 2019_SD

S.DUSSIAUX commente les statistiques des méfaits identifiés sur la commune de janvier 2018 à aujourd'hui, en comparant les 1ers trimestres 2018 et 2019. Elle précise que 47% des infractions concernent des différends de couples et des nuisances sonores. Tous les quartiers de la ville sont impactés : mairie, Masserine, résidences vertes. S.DUSSIAUX propose de faire une présentation similaire chaque trimestre.

Le Maire rappelle le départ de M. Morel, policier municipal, pour la collectivité de Toul en décembre 2018. Le recrutement d'un nouveau policier a été long en raison des procédures administratives. Son arrivée est prévue le 17 juin. Mme le Maire explique avoir participé à une réunion en préfecture concernant la sécurité au quotidien, dispositif demandé par le Président Macron. Ce dispositif ressemble à l'ancien Contrat Local de Sécurité, mis en place avec Seichamps. La police municipale va devoir s'adapter à cela et va être mise à contribution avec la police nationale sur les thématiques comme les conflits de voisinage. Une réunion va bientôt être organisée pour mettre ce dispositif en place.

C.SIMON demande si la date de départ des gens du voyage sur l'aire de grands passages est connue.

Le Maire rappelle dans quelles circonstances cette aire a été ouverte. Même si elle est située sur les communes d'Essey et Saulxures, Pulnoy est le territoire le plus impacté. Depuis l'ouverture de cette aire et les nuisances apparues dans la forêt, Pulnoy n'a eu de cesse d'interpeler la Métropole et la Préfecture. La Métropole s'est engagée à chercher un nouveau terrain. Il a été décidé qu'à partir de fin août, le terrain de l'aire de grands passages sera labouré. Les 3 maires de Pulnoy, Saulxures et Essey sont solidaires dans la démarche.

Mme le Maire explique avoir demandé à la Métropole l'installation d'une caméra sur le parking de la forêt. La caméra a été installée sur le candélabre à l'entrée du parking. Les services de la Métropole viennent nettoyer mais ne ramassent que les papiers.

Le cabinet du Préfet a demandé des patrouilles régulières de police nationale.

Les habitants interpellent la mairie.

Des toilettes ont été installées sur l'aire mais les hommes ne les utilisent pas, pour des raisons de culture.

M.OGIEZ relate que certains habitants pensent que la mairie ne fait rien pour lutter contre cette situation.

D.DEVITERNE est étonné que des habitants pensent cela.

Le Maire répond que la mairie reçoit de nombreux messages par mail et par Facebook.

G.NICOLA retient que les gens ne comprennent pas qu'une minorité de personnes empêchent une majorité à profiter de la forêt. La mairie est face à un mur car le Préfet applique la loi.

S.PIGNOT demande comment le terrain pourra être labouré fin août si l'aire de grands passages ferme mi-septembre.

Le Maire répond que le Maire d'Essey a connaissance du calendrier des arrivées sur l'aire. Le calendrier montre qu'il y a des semaines non-réservées. La dernière occupation est programmée pour le 15 août. Si, après, aucune arrivée n'est annoncée, le terrain sera labouré.

A.ANDRÉ souligne que, cette année, les gens du voyage se sont engagés à respecter le périmètre de l'aire. L'an dernier, ils s'étaient installés sur le terrain à côté de Cora, le long de la route qui mène à Saulxures.

N.JACOB fait remarquer que cette parcelle a été labourée cette année.

Le Maire rappelle qu'elle a pris un arrêté de fermeture de la forêt le 30 mai, pour une durée indéterminée.

PULNOY, le 17 juin 2019

Le Maire

Le secrétaire de séance,


Michèle PICCOLI



Daniel ZIETERSKI

